

19 mars 2008

Proposition du Conseil administratif du 19 mars 2008 en vue du bouclement de sept crédits de préétudes diverses abandonnés, sans demande de crédit complémentaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

1. Préambule

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes (article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et de son règlement d'application (articles 33, 34, alinéa 6, lettre j), et 35), cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de divers crédits de préétudes ou soldes de crédits abandonnés. La gestion de ces crédits incombe à la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

Comme pour les crédits de réalisation, les crédits d'études suivis de réalisation se cumulent et se bouclent dans le cadre du bouclement annuel des comptes; ils sont identifiés dans le tableau ad hoc publié avec les comptes (pages vertes). Pour ces derniers, il n'y a donc pas de propositions spécifiques du Conseil administratif destinées au Conseil municipal.

Par le passé, le Conseil administratif affirmait sa volonté de boucler un maximum de crédits votés préalablement par le Conseil municipal. Avec d'autres propositions déjà à l'étude de votre Conseil, la présente proposition poursuit cet objectif; elle concerne les crédits de préétudes suivants:

- proposition PR-300: crédit de 12 240 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 17^e programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 11 février 1998;
- proposition PR-117: crédit de 12 314 000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19^e programme d'investissements quadriennal, voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002;
- proposition PR-175: crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20^e programme financier quadriennal, voté par le Conseil municipal le 25 mai 2002.

Selon les arrêtés du Conseil municipal, les études des demandes de crédits précitées qui sont intégrées à des réalisations en cours restent pour le moment ouvertes. Elles seront bouclées par les services gestionnaires en même temps que le crédit de réalisation.

De manière détaillée, cette proposition vous présente sept crédits de préétudes abandonnés, à savoir:

2. Bouclement de six crédits de préétudes diverses abandonnés, représentant un montant total voté de 850 000 francs, sans dépense

Ces crédits de préétudes avaient pour objectif de répondre à d'éventuels besoins imprévus. Il n'a pas été nécessaire d'utiliser ces ressources. Le Conseil administratif propose donc leur bouclement, sans dépense.

2.1 Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	Préétudes diverses de musées		
N° de PR	117		
N° de PFI	042.018.03		
N° du PFQ (ancien)	42.18.03		
Date du vote	15 janvier 2002		
	Montant voté	200 000	
	Montant des dépenses	0	

2.2 Groupe fonctionnel	Culture et loisirs		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements de loisirs		
N° de PR	117		
N° de PFI	046.010.03		
N° du PFQ (ancien)	46.10.03		
Date du vote	15 janvier 2002		
	Montant voté	200 000	
	Montant des dépenses	0	

2.3 Groupe fonctionnel	Sports		
Libellé	Préétudes diverses d'installations sportives		
N° de PR	117		
N° de PFI	050.019.03		
N° du PFQ (ancien)	50.19.03		
Date du vote	15 janvier 2002		
	Montant voté	200 000	
	Montant des dépenses	0	

2.4 Groupe fonctionnel	Sécurité publique		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements de sécurité		
N° de PR	117		
N° de PFI	070.001.02		
N° du PFQ (ancien)	70.01.02		

Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	100 000
		Montant des dépenses	0
2.5 Groupe fonctionnel	Hygiène et salubrité publique		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements de cimetières		
N° de PR	175		
N° de PFI	084.011.01		
N° du PFQ (ancien)	84.11.01		
Date du vote	25 mai 2002		
		Montant voté	100 000
		Montant des dépenses	0
2.6 Groupe fonctionnel	Administration générale		
Libellé	Préétudes diverses d'équipements administratifs		
N° de PR	117		
N° de PFI	112.003.02		
N° du PFQ (ancien)	110.03.02		
Date du vote	15 janvier 2002		
		Montant voté	50 000
		Montant des dépenses	0
3. Boucllement d'un solde de crédit de préétudes diverses non attribué par le Conseil administratif, représentant un montant total voté de 200 000 francs moins un montant total attribué de 195 000 francs, laissant un solde positif de 5000 francs, sans demande de crédit complémentaire			
3.1 Groupe fonctionnel	Logements		
Libellé	Préétudes diverses pour la rénovation d'immeubles locatifs		
N° de PR	300		
N° de PFI	012.050.02		
N° du PFQ (ancien)	12.5		
Date du vote	11 février 1998		
		Montant voté	200 000
Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue Rousseau 14 (N° PFI 012.036.05); <i>Projet en cours</i>			– 50 000
Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue des Gares 17 (N° PFI 012.052.06); <i>Etude intégrée au crédit de construction voté le 19 septembre 2005 (PR-350)</i>			– 30 000

Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue des Gares 21 (N° PFI 012.052.15); <i>Etude intégrée au crédit de construction voté le 5 octobre 2004 (PR-322)</i>	– 85 000
Attribution du Conseil administratif (12 février 2003) pour préétude, rue Jean-Violette 17 (N° PFI 012.055.01/02); <i>Bouclée le 12 octobre 2006 en même temps que le crédit de construction terminé (PR-196 votée le 12 février 2003)</i>	– 30 000
Total des montants attribués par le Conseil administratif	<u>195 000</u>
Disponible à boucler	<u>5 000</u>

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I
(Crédits de préétudes diverses non utilisés, abandonnés)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Les crédits de préétudes diverses suivants:

- 200 000 francs de préétudes de musées (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
 - 200 000 francs de préétudes d'équipements de loisirs (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
 - 200 000 francs de préétudes d'installations sportives (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
 - 100 000 francs de préétudes d'équipements de sécurité (proposition PR-117 votée le 15.1.2002);
 - 100 000 francs de préétudes d'équipements de cimetières (proposition PR-175 votée le 25.5.2002);
 - 50 000 francs de préétudes d'équipements administratifs (proposition PR-117 votée le 15.1.2002),
- sont bouclés, sans demande de crédit complémentaire.

PROJET D'ARRÊTÉ II
(Solde de crédit de préétudes diverses non utilisé, abandonné)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le solde de crédit de préétudes diverses suivant:

- 5000 francs de préétudes pour la rénovation d'immeubles locatifs (proposition PR-300 votée le 11.2.1998),
est bouclé, sans demande de crédit complémentaire.